



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chèque emploi service

Question écrite n° 53639

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre délégué aux relations du travail sur l'importance prise par l'établissement du chèque emploi service pour les emplois domestiques notamment, qui ont beaucoup facilité les créations d'emplois et fait reculer le travail au noir. Une extension auprès des associations connaîtrait le même intérêt, la suppression des formalités administratives d'embauche étant la meilleure incitation à la création d'emplois réguliers. Il lui demande s'il envisage une telle extension qui serait très appréciée par les responsables d'associations.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement est appelée sur la possibilité d'étendre l'application du chèque emploi service aux responsables d'associations afin de simplifier les formalités administratives liées à l'embauche et de faciliter la création d'emplois. À côté du chèque emploi service à destination des particuliers employeurs, il existe un chèque emploi associatif créé par la loi n° 2002-442 du 19 mai 2003. Ce chèque emploi associatif peut être utilisé par les associations à but non lucratif employant trois équivalents temps plein au plus, pour l'embauche et la rémunération de salariés. L'ensemble des formalités administratives se trouvent considérablement simplifiés, notamment les déclarations et paiements afférents aux cotisations et contributions dues au régime de sécurité sociale ou au régime obligatoire de protection sociale des salariés agricoles, au régime d'assurance chômage et aux institutions de retraites complémentaires et de prévoyance. La mise en place de ce nouveau dispositif, depuis le 1er janvier 2004, est pilotée par l'URSSAF d'Arras (Pas-de-Calais).

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53639

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : relations du travail

Ministère attributaire : relations du travail

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2004, page 9870

Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3882